

REGARDS SUR LA CAQ — FICHE TECHNIQUE

Hausse du salaire minimum : les impacts sont-ils si négatifs ?

PHILIPPE HURTEAU
chercheur à l'IRIS

PROPOSITION

Le nouveau gouvernement ontarien du conservateur Doug Ford a annulé la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure¹ prévue par l'administration précédente pour le premier janvier 2019, prétextant que l'augmentation à 14 \$ survenue en janvier 2018 avait eu des impacts négatifs sur l'économie et l'emploi. Il n'en fallut pas plus pour que le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, Jean Boulet, déclare vouloir s'inspirer de l'expérience de nos voisins afin de ne pas répéter les mêmes erreurs² avec un accroissement trop rapide du niveau minimal de rémunération horaire. Comme l'exemple ontarien est cité pour justifier l'orientation gouvernementale en matière de salaire minimum, la présente fiche mettra en lumière les carences factuelles des commentateurs qui la décrivent comme une catastrophe économique.

Selon plusieurs, une hausse substantielle du salaire minimum est mal avisée parce qu'elle nuirait aux personnes qu'elle est censée aider : les jeunes et les bas salarié·e·s, surtout présents dans les secteurs du commerce de détail, de la restauration et de l'hôtellerie. Par l'étude du cas ontarien, nous verrons si ces craintes sont fondées.

¹ La Presse canadienne, « Ontario : le gouvernement Ford annule la hausse du salaire minimum », *La Presse*, 26 septembre 2018, lapresse.ca/affaires/economie/canada/201809/26/01-5198062-ontario-le-gouvernement-ford-annule-la-hausse-du-salaire-minimum.php.

² PORTER, Isabelle, « Objectif emploi : peu de pénalités données », *Le Devoir*, 5 décembre 2018, ledevoir.com/politique/quebec/542898/aide-sociale-objectif-emploi-peu-de-penalites-donnees.

Faits saillants

- 01 Les salarié·e·s âgés de 15 à 24 ans n'ont pas été désavantagés par la hausse du salaire minimum en Ontario en janvier 2018. Leur moyenne d'heures travaillées par semaine a augmenté de 1,5 % entre 2017 et 2018, tandis que le nombre total d'emplois occupés par ceux-ci a crû de 0,6 %.
- 03 Dans les secteurs du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration, les heures travaillées en moyenne par semaine sont également en hausse, tandis que les emplois se maintiennent.
- 04 La hausse du salaire minimum n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation scolaire, celle-ci étant plus forte à l'automne 2018 qu'un an auparavant.
- 07 Le salaire horaire moyen des 15-24 ans est passé de 14,83 \$ à 16,38 \$, une hausse de 10,5 %. Dans les industries à forte présence d'employé·e·s au salaire minimum, les augmentations ont été encore plus importantes que chez les 15-24 ans : 14,6 % dans le commerce de gros et de détail, et 16,6 % dans les services d'hébergement et de restauration.

Table des matières

Proposition	1
Mise en contexte	2
Bénéfices anticipés	3
Recommandation de l'IRIS	4

MISE EN CONTEXTE

Heures travaillées

- 01 Depuis le passage du salaire minimum ontarien à 14 \$ de l'heure, avons-nous observé une diminution des heures habituellement travaillées par les jeunes salarié·e·s (15-24 ans)? Le graphique 1 indique que non. Si ceux-ci effectuaient en moyenne 27,1 heures par semaine en 2017, ils en travaillaient 27,5 en 2018, soit une hausse de 1,5 %. Pour la même période, les salarié·e·s âgés de 25 ans et plus ont connu une stagnation de leurs heures travaillées hebdomadairement. Comme les jeunes salarié·e·s sont surreprésentés parmi les travailleurs et les travailleuses au salaire minimum, il est difficile de tirer de ces données un effet négatif pour l'emploi des hausses récentes en Ontario.
- 02 Le graphique 2 reprend les mêmes données, mais cette fois selon le type d'industrie afin d'isoler l'effet spécifique de la hausse du salaire minimum sur les heures travaillées dans le secteur du commerce de gros et de détail, et dans celui de l'hébergement et de la restauration. Pour la première de ces industries, les heures travaillées ont stagné durant la période couverte par la hausse. En effet, les salarié·e·s actifs dans le commerce de gros et de détail ont vu leur nombre d'heures travaillées par semaine passer de 33,5 à 33,6. Pour les personnes actives dans les services d'hébergement et de la restauration, cette moyenne est passée de 30,0 heures par semaine à 30,3. Dans les deux cas, il n'est pas possible de repérer une variation significative (qu'elle soit positive ou négative) des heures travaillées pouvant être associée au nouveau niveau du salaire minimum.

Nombre d'emplois

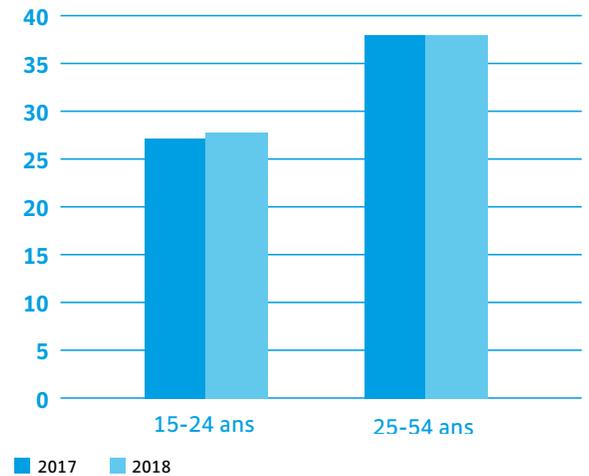
- 03 Les répercussions négatives du salaire minimum ontarien à 14\$ de l'heure se trouvent peut-être alors au niveau d'une diminution du nombre total d'emplois? Le graphique 3 documente cette hypothèse chez les 15-24 ans qui sont, rappelons-le, les salarié·e·s les plus susceptibles d'être touchés négativement par une telle hausse. Or, nous n'observons aucune diminution du total des emplois. En effet, 950 000 emplois étaient occupés par les 15-24 ans en 2017, contre 955 700 en 2018 (une hausse de 0,6 %). Pour le commerce de détail, une industrie lourdement touchée par la concurrence du commerce électronique, nous observons une baisse de 4,9 % (de 226 600 à 215 000 emplois). Or, cette diminution a été compensée par un gain de 6,6 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (de 178 500 à 190 300 emplois). Encore une fois, difficile de détecter l'impact négatif sur l'emploi allégué par le ministre Boulet.

Fréquentation scolaire

- 04 L'une des grandes incohérences des critiques adressées à la hausse du salaire minimum est la suivante : elle découragerait les jeunes de poursuivre leurs études en raison des gains attrayants à court terme offerts par le marché du travail, mais elle nuirait en même temps aux emplois occupés par ces derniers. Les sections qui précèdent ont désavoué le second volet de ce binôme illogique ; qu'en est-il du premier? Le graphique 4 indique que pour les trois premiers mois des dernières années scolaires, le nouveau niveau du salaire minimum n'a pas fait fuir les 15-24 ans des bancs d'école. Pour chacun des quatre mois dont il est question, les données de fréquentation scolaire de l'année scolaire 2018-2019 sont plus élevées que celles de l'année précédente : 62,4 % contre 61,4 % pour septembre, 64,2 % contre 63,6 % pour octobre, 65,0 % contre 60,3 % pour novembre et 65,9 % contre 63,9 % pour décembre.

Graphique 1

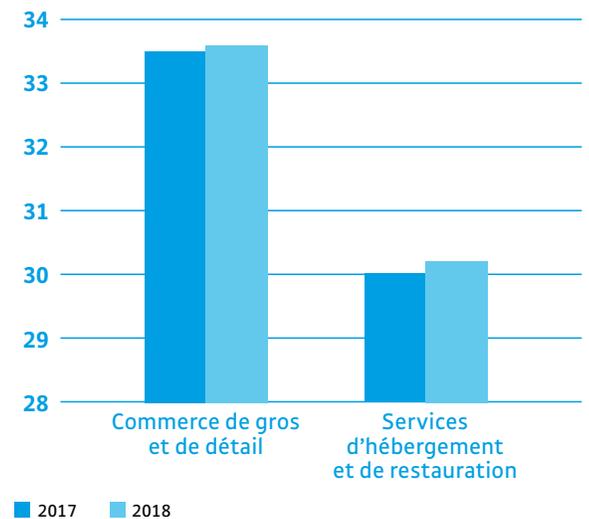
Moyenne des heures par semaine habituellement travaillées par les salarié·e·s ontariens, selon le groupe d'âge



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0043-01, Moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées durant la semaine de référence selon le genre de travail (temps plein et temps partiel), données annuelles.

Graphique 2

Moyenne des heures par semaine habituellement travaillées par les salarié·e·s ontariens, selon l'industrie



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0035-01. Heures habituellement travaillées selon l'industrie, données annuelles.

- 05 Ces données indiquent clairement qu'en plus de ne pas avoir nui à l'emploi chez les plus jeunes, la hausse du salaire minimum en Ontario n'a pas non plus encouragé ces derniers à mettre fin à leurs études.

Inflation

- 06 Maintenant, quel effet la hausse du salaire minimum ontarien a-t-elle eu sur les prix à la consommation? En comparaison du reste du Canada, il est impossible de repérer une variation des tendances pour l'ensemble des prix entre la province la plus peuplée de la fédération et les autres (voir les deux lignes pointillées au bas du graphique 5). Cependant, nous remarquons une plus forte inflation en Ontario qu'ailleurs en ce qui a trait aux aliments achetés au restaurant à partir du mois de janvier 2018. Mais puisque l'inflation d'ensemble ne suit pas cette tendance, il serait hasardeux de conclure à une poussée inflationniste découlant de la seule hausse du salaire minimum.

Salaire

- 07 Attardons-nous enfin sur les effets positifs de cette hausse, qui eux sont bien tangibles. En ce qui a trait aux salaires, il ne fait aucun doute que les travailleurs et les travailleuses de l'Ontario sortent gagnants de l'augmentation de janvier 2018. Les données présentées au graphique 6 indiquent le niveau des gains réalisés par ces derniers. Pour l'ensemble des industries, nous remarquons que le salaire horaire moyen des 15-24 ans est passé de 14,83 à 16,38 \$, une hausse de 10,5 %. Les salarié·e·s âgés de 25 à 54 ans ont également connu un gain appréciable, quoique plus modeste (3,1 %). Dans les industries à forte présence d'employé·e·s au salaire minimum, les gains ont été encore plus importants chez les 15-24 ans : 14,6 % d'augmentation dans le commerce de gros et de détail, et 16,6 % dans les services d'hébergement et de restauration. Pour les 25-54 ans, des gains sont également au rendez-vous, mais dans une moindre mesure : 1,7 % d'augmentation dans le commerce de gros et de détail, et 6,6 % dans les services d'hébergement et de restauration.
- 08 Il est alors indéniable que le passage à un salaire minimum à 14 \$ de l'heure fut bénéfique pour les salarié·e·s ontariens. Non seulement ne remarquons-nous que très peu, voire aucun impact négatif, mais en plus il s'avère que ce choix du dernier gouvernement a grandement aidé les travailleurs et les travailleuses les plus jeunes à améliorer leur sort.

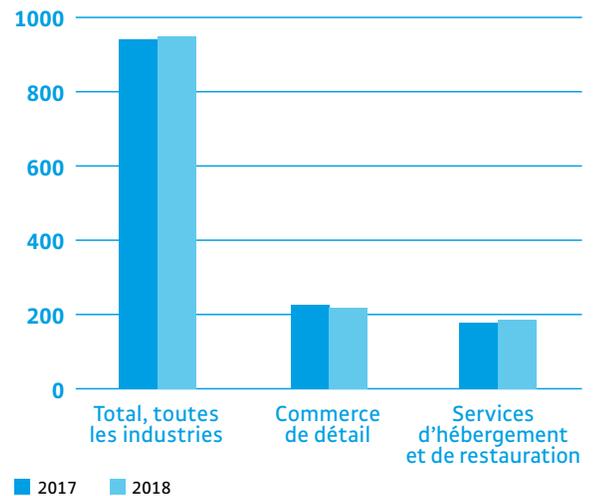
15 \$ DE L'HEURE : LES BÉNÉFICES ANTICIPÉS POUR LE QUÉBEC

- 09 L'analyse présentée dans les pages qui précèdent laisse voir que les inquiétudes du ministre Boulet au sujet de l'Ontario et du salaire minimum ne sont pas fondées. Bien que ce dernier reconnaisse la nécessité d'augmenter le salaire minimum, il refuse d'envisager une hausse aussi importante que celle survenue chez nos voisins. Pourtant, les études les plus récentes sur le sujet montrent qu'une augmentation du niveau de la rémunération horaire minimale à 15 \$ aurait des impacts fortement positifs. Voici quelques-unes des principales conclusions de ces études :

- 98 % des effets de l'instauration d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure seraient positifs (augmentation de la rémunération de 828 000 bas salarié·e·s³) contre 2 % d'effets négatifs (risque de pertes d'emplois⁴).

Graphique 3

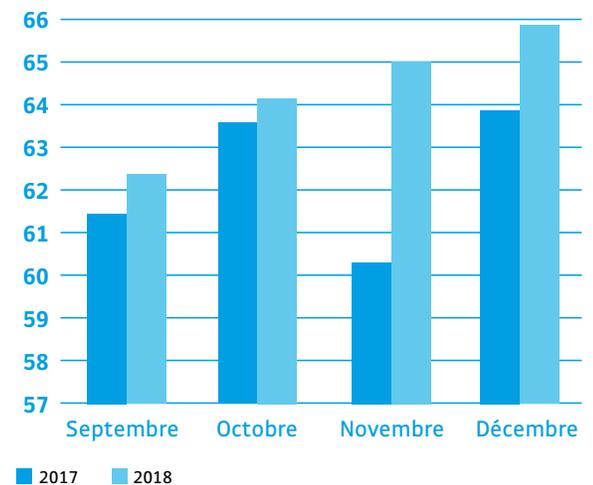
Évolution du nombre d'emplois chez les 15-24 ans en Ontario, selon l'industrie (en milliers)



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0023-01, Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000).

Graphique 4

Taux de fréquentation scolaire en Ontario chez les 15-24 ans, en %



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0021-01, Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le genre d'étudiants durant les mois d'étude, données mensuelles non désaisonnalisées (x 1 000), calcul de l'auteur.

3 Institut de la statistique du Québec, « Les travailleurs rémunérés à moins de 15 \$ l'heure au Québec et au Canada », *Cap sur le travail et la rémunération*, avril 2017, n° 8.

4 DUFOUR, Mathieu et Raphaël LANGEVIN, *Quels seraient les effets réels d'une hausse marquée du salaire minimum?*, Montréal, IRIS, 2016.

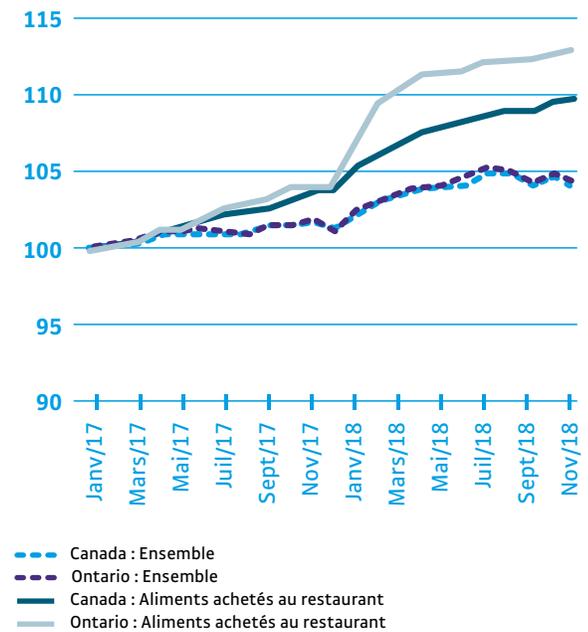
- La pression inflationniste liée à une telle politique serait contenue à l'intérieur d'une fourchette allant de 1,1 à 2,6 %⁵.
- Un salaire minimum à 15 \$ l'heure pourrait générer entre 1,2 et 1,6 milliard de dollars en revenus fiscaux pour les gouvernements québécois et canadien⁶.
- L'ensemble des régions du Québec bénéficieraient d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure en raison de retombées économiques découlant de l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salarié·e·s. Ces retombées, évaluées entre 2,2 et 3,4 milliards de dollars, seraient majoritairement à l'avantage des femmes en raison de leur surreprésentation dans cette catégorie d'emplois⁷.

RECOMMANDATION

- 10 Nous sommes à quelques mois du 1^{er} mai et de la hausse annuelle du salaire minimum québécois. Il serait alors opportun que le ministre responsable de ce dossier priorise une politique efficace de lutte contre le phénomène des travailleuses et des travailleurs pauvres en augmentant le salaire minimum de manière substantielle afin d'atteindre 15 \$ l'heure le plus rapidement possible.

Graphique 5

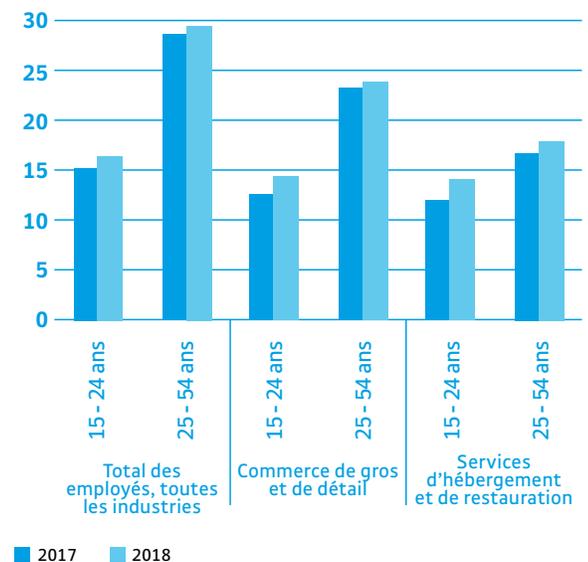
Indice des prix à la consommation, Canada et Ontario selon l'industrie (janvier 2017 = 100)



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01, Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, calcul de l'auteur.

Graphique 6

Rémunération horaire moyenne des salarié·e·s ontariens, selon le type d'industrie et le groupe d'âge, en \$



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0064-01, Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles.

5 *Idem.*

6 DUFOUR, Mathieu et Pierre-Antoine HARVEY, *Salaire minimum et revenus gouvernementaux*, Montréal, IRIS, 2017.

7 HARVEY, Pierre-Antoine, HURTEAU, Philippe et Julien LAFLAMME, *Retombées économiques régionales d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure*, Montréal, IRIS, 2018.